



La société **Stryker France** a **arrêté la commercialisation** des **tiges et des cols modulaires ABGII Modular**, et a rappelé ces produits en juillet 2012 .

A la suite des deux courriers de recommandations de suivi des patients porteurs de ces **implants**

envoyés par la société

Stryker

France dont le dernier en date du 28/01/2013, l'ANSM et la société française de

chirurgie orthopédique

et

traumatologique

(SOFOT) ont souhaité préciser ces recommandations. Une procédure de suivi a été adressée à tous les établissements de santé en France (06/05/2013) (40 ko).